



## Question sur le plan de financement

Par **Olivier45000**, le **26/01/2020** à **13:53**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car je suis en train de construire mon projet pour créer mon entreprise et je bloque sur la notion de plan de financement.

A savoir, je souhaite opter pour le statut EURL avec un capital de 3000 euros.

J'ai donc compléter mon plan de financement avec sur la gauche, tous les besoins pour réaliser mon projet et sur la droite les capitaux pour les financer.

Sur la gauche, j'ai positionné les frais d'inscriptions de ma société, les contrats avocats car je vais faire des prestations informatiques en entreprise, le matériels, etc...

J'ai du avancer des frais pour déposer ma marque (inpi) ainsi que créer mes contrats avec les avocats, ainsi que créer mon identité visuelle, achats de matériels ... sur mes fonds personnel (il y en a pour pres de 10 000 euros) mais j'avoue ne pas trop savoir comment les valoriser dans la colonne ressources.

Et surtout, je ne sais pas ou positionner le fameux capital pour ma société de 3000 euros, car si j'ai bien compris, ce capital est placé sur un compte auquel on ne doit pas toucher. Du coup, cette somme à mon sens n'est pas une ressource ... car elle n'est pas en capacité de payer un besoin de la colonne de gauche sachant que c'est de l'argent qu'on ne peut pas dépenser.

Savez vous si mes dépenses en matériels et contrats avocats, identité visuelle, inpi peuvent être valorisé dans la colonne ressources ?

Comment doit apparaitre ces fameux 3 000 euros de capital de la société ?

Merci infiniment pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Olivier